

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION



SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2004



DÉLIBÉRATION N° 2004/7



AVIS DU COMITÉ DE BASSIN SUR LA REDEVANCE "PRÉLÈVEMENTS" ET LE PROGRAMME
D'ACTIONS DE L'OFFICE DE L'EAU



Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

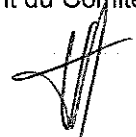
Vu la proposition du conseil d'administration de l'office de l'eau du 1^{er} octobre 2004,

Donne un avis conforme sur les taux de la redevance "prélèvements" suivants :

- Usages domestiques : 4 centimes d'euro/m³
- Usages agricoles : 0,1 centimes d'euro/m³
- Autres usages : 2 centimes d'euro/m³

Saint-Denis, le 29 novembre 2004

Le Président du Comité de Bassin Réunion



Docteur Daniel THOLOZAN